



CHATEAU DES VIGIERS

# GRAND PRIX DU GOLF DES VIGIERS 2019

9ÈME ÉDITION

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN

## RÈGLEMENT

### FORMULE

36 trous en stroke-play  
18 trous par jour.  
Classement des deux  
tours.  
Partie d'entraînement le  
Vendredi 28 juin sur  
réservation.

### INDEX

Date de prise en compte  
des index : 14/06/2019

### SÉRIE

1ère série hommes -  
index < 15.4  
1ère série dames - index  
< 18.4

### INSCRIPTIONS

Par écrit à l'adresse  
suivante :  
Golf des Vigiers  
Le Vigier  
24240 MONESTIER  
Avant le 14 juin à minuit,  
à l'aide du bulletin ci-  
joint.  
Certificat médical à jour,  
enregistré à la FFGolf  
avant cette date.

### LIMITATION DU CHAMP

### DES JOUEURS

Le champ des joueurs et  
joueuses admis pour le  
Grand Prix est limité à  
144.

### TIRAGES

1er jour : ordre des index  
2ème jour : ordre inverse  
des résultats du 1er jour  
Tout forfait devra être  
notifié avant le 28 juin à  
minuit.  
Tout joueur déclarant  
forfait après cette date  
reste redevable du droit  
de compétition, sauf cas  
de force majeure.

### PRIX

2 premiers brut série  
hommes  
2 premières brut série  
dames

### DEPARTAGE

En cas d'égalité le  
départage se fera en play-  
off mort subite.

### REMISE DES

### PRIX

Dimanche 30 juin.  
En cas d'absence  
injustifiée et non validée  
par le comité, le prix  
sera remis au joueur  
suivant dans le  
classement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### DROIT DE JEU FÉDÉRAL ANNUEL DE 35€

Vous devez être à jour de votre droit de jeu  
annuel fédéral de 35€.  
Possibilité d'effectuer un paiement en ligne  
depuis l'espace licencié ou auprès du club.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Index : \_\_\_\_\_

N° de licence : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### DROITS D'INSCRIPTION :

Adultes Extérieurs : 80€

Adultes Abonnés : 20€

Adultes Membres : 20€

19/25 ans extérieurs : 40€

18 ans et moins : 20€

WWW.VIGIERS.COM

05.53.61.50.33

# HÉBERGEMENTS

## CHAMBRES D'HÔTES A PROXIMITÉ

Chambres d'hôtes aux Champés

Lieu dit Le Bourg

24240 Saussignac

06.48.39.65.73

-

Domaine de Grande Font

33220 Saint-Avit-Saint-Nazaire

05.57.41.34.04

-

La Queyssie

24240 Saussignac

05.53.27.39.37

-

Chez Moutier

24240 Thenac

05.53.58.47.39

## PARTENAIRES



OPEN GOLF CLUB  
Hotel Golf Resorts



BLUEGREEN



Château des Vigiers

Le Vigier

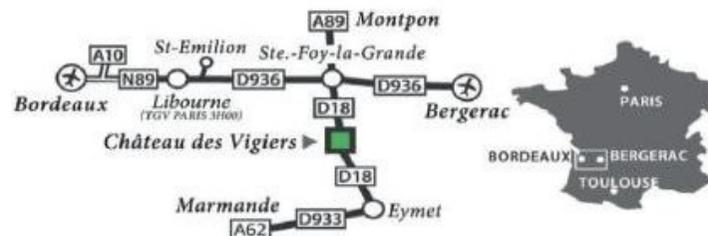
24240 MONESTIER

-

05.53.61.50.33

[golf@vigiers.com](mailto:golf@vigiers.com)

[www.vigiers.com](http://www.vigiers.com)



# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.*

*Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

## I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié le certificat ou la réponse au questionnaire devra avoir été enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. Épreuve non-fumeur : voir Vade-mecum 2018 § 1.2-2 (I-9-3).

## II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play sur le parcours Vallée-Lac / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 28 juin sur réservation des départs au golf. Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- 1 Série Messieurs : (Catégorie 9 en 2018) comprenant 111 joueurs au maximum d'index £ à 15.4
- 1 Série Dames : (Catégorie 10 en 2018) comprenant 33 joueuses au minimum d'index £ à 18.4

Limitation du Champ : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, Puis en fonction de l'ordre du Mérite amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames prévu dans ce règlement Il sera réservé 10 % du champ du joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (soit 11 messieurs et 3 dames). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%

Wild Cards : La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 14 wild-cards (incluses dans les 144 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le vendredi 14 juin. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le 25 juin.

Si le champ des joueurs est incomplet le club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de Wild Cards. Les joueurs seront retenus par l'ordre d'arrivée de leur inscription.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Les départs : pour le 1er tour se feront en respectant les préconisations du Vademecum 2018 1.2 .1

Pour le 2e tour l'ordre des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

### III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions sont à adresser par écrit avant le vendredi 21 juin à minuit au Golf des Vigiers (Château des Vigiers Golf & Country Club 24240 Monestier). Aucun engagement sans les droits d'inscription ne sera accepté. Ces droits d'inscription incluent la journée d'entraînement prévue le vendredi 28 juin sur réservation des départs au Golf. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions fixés comme suit :

- Adultes : 80 € (membres 20€)
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins, non-membres (nés entre 1993 et 1999) : 40 €
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins membres du golf : 20 €
- Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2001 ou après) : 20 €

Tout joueur déclarant forfait après le vendredi 28 juin à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### IV - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

### V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.